

INGÉNIEUR BUREAU D'ÉTUDES

Il intervient en amont des travaux sur la conception et le calcul du dimensionnement des ouvrages et assure la coordination de l'ensemble des activités et intervenants pour la mise en œuvre d'un projet.

Il étudie la faisabilité technique du projet, il choisit les méthodes les plus adaptées, il rédige les dossiers techniques tout en veillant au respect des réglementations en vigueur et il supervise le travail des techniciens afin de garantir le respect du cahier des charges.